

Le rôle de l'ONU dans le nouveau contexte des Relations internationales

Par Joseph MUHIMA¹

Résumé

L'analyse du contenu de ce travail est celle du rôle que joue l'ONU, dans le processus de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Créée au terme de la seconde guerre mondiale, au terme de l'échec observé de la SDN. La vision principale était de trouver une organisation ayant des pouvoirs et visions étendus que la SDN. C'est dans ce cadre que l'ONU a élargi ses domaines d'action dont la prise en charge des questions humanitaires, la question des réfugiés, du sous-développement, de l'enfant, économique et social, judiciaire, de l'éducation etc.. au niveau international. L'absence de sa démocratisation avec le droit de veto qui donne des pouvoirs absolus aux cinq membres permanents, qui est contradictoire au principe d'égalité des membres, son incapacité à faire respecter le droit des peuples d'empêcher les interventions étrangères dans les guerres civiles, son insuffisance d'aide aux pays sous-développés, constituent les obstacles majeurs à la sécurité collective. Plus de cinquante ans après sa création, l'ONU semble à beaucoup dans l'incapacité d'assurer les missions qu'elle s'était assignées. Ses décisions ont souvent été remises en cause par certains États membres et elle paraît menacée d'enlisement. D'où, nécessité de révision de la charte créa l'ONU afin de permettre la participation de façon permanente, d'un grand nombre des États au conseil de sécurité et de changer le système d'adoption des résolutions qui gouvernent les actions de maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Summary

The analysis of the content of this work is that of the role played by the United Nations in the process of maintaining international peace and security. Created at the end of the Second World War, at the end of the observed failure of the League of Nations. The main vision was to find an organization with powers and visions like the League. It is in this context that the UN has expanded its areas of action including the management of humanitarian issues, the question of refugees, underdevelopment, children, economic and social, judicial, education etc. at the international level. The absence of its democratization with the right of veto which gives absolute powers to the five permanent members, which is contradictory to the principle of equality of members, its inability to enforce the right of peoples to prevent foreign intervention in wars civilians, its inadequacy of aid to underdeveloped countries, constitute the major obstacles to collective security. More than fifty years after its creation, the UN seems to many to be unable to carry out the missions it set itself. Its decisions have often been called into question by certain Member States and it seems threatened with getting bogged down. Hence, the need to revise the charter created the UN in order to allow the permanent participation of a large number of States in the Security Council and to change the system for adopting the resolutions which govern the actions of maintenance. international peace and security.

Introduction

C'est depuis la nuit de temps, avant la création de l'ONU, par la charte de SAN FRANCISCO, que la paix collective avait déjà fait l'objet des préoccupations des grandes puissances organisées en structure, notamment : l'union internationale parlementaire créée en 1889, le bureau international de la paix, la cour d'arbitrage internationale de Lahey de 1899,...qui en 1919, avaient mis sur pied par les traités de Versailles ou paix de PARIS de 1919, une structure dénommée « Société des Nations » SDN en sigle, qui relevait au pacte de Briand-Kellog déclara la guerre hors la loi et chercha à mettre au point une institution qui, tout en assurant sa propre sécurité, elle assurera également celle des autres, c'est-à-dire une sécurité collective. En plus, les États de la SDN, à avaient à leurs dispositions des procédures adéquates pour résoudre les conflits qui les opposeraient, car le pacte de la SDN, à son article 12, il est indiqué que tout différend menaçant la paix, devrait trouver une solution sur base du droit international, avant l'arbitrage, ou un conseil de l'Assemblée Générale de la SDN.

Cependant, la SDN, avait eu plusieurs lacunes notamment celle de ne l'avoir pas su s'universaliser en intégrant tous les États en son sein ; elle était reprochée d'être uniquement européenne. En plus, au lendemain de la seconde guerre mondiale, tous les États furent unanimes sur ce point, vouloir enterrer cette organisation dont l'impuissance

¹Assistant 2 à l'institut supérieur de développement rural de WALIKALE, en RDC

n'était plus à démontrer, suite aux désastres de la guerre, qu'elle n'a pas su empêcher². C'est ainsi qu'à la suite de cette situation qu'avait connue la SDN que naquit l'idée de la création de l'ONU. Cette idée est chère à ROOSEVELT, qui, en 1941 l'entretenait avec son entourage; à laquelle Joseph STALINE ne rallia par la suite. Signalons également que l'idée du droit de veto est l'émanation de ce dernier.

En effet, l'ONU ainsi créée, devient un mariage des raisons entre l'idéalisme américain et le réalisme slave. Elle est une organisation en double vocation à savoir : le maintien de la paix d'abord et la promotion du progrès social ensuite³. Le pacte de 1919 n'était que le préambule des traités de paix conclus entre les belligérants, alors que la charte de l'ONU est complètement indépendante des traités de paix. L'ONU apparaît comme une affaire de police qu'une affaire de justice, car ayant reçu l'aval des grandes puissances, elle fonctionne sous leur contrôle. Cette suprématie se trouve également dans ses organes, notamment le Conseil de Sécurité. Le fameux droit de veto détenu par les cinq grandes puissances : les USA, ex URSS, la CHINE, la GRANDE BRETAGNE et la France, permet à chacune d'entre elles d'empêcher l'adoption d'une résolution qui ne lui plait pas. C'est une façon pour ces cinq Etats de diriger le monde selon leur gré.

Méthodologie

L'analyse et interprétation des données nous avons fait recours à des méthodes des sciences sociales dont: La méthode fonctionnelle qui a permis d'interpréter les phénomènes sociaux, le rôle de l'ONU, et les fonctions qu'ils assument dans le système social (système des nations unies). L'identification des structures élémentaires du système des nations unies. La méthode systémique : elle nous permet d'identifier les mobiliers politiques, les forces politiques en présence et les éléments hétérogènes d'un ensemble, tels que les facteurs géographiques, géostratégiques et socio-économiques. Cette méthode se justifie dans notre étude en raison de l'interdépendance des différents facteurs qui entrent en ligne de compte et forment un système, au point que le changement de l'un des éléments ou facteurs entraîne la modification du système. La méthode dialectique, nous semble la plus complète et la mieux appropriée. D'après LOURET DEL BAYL JL, la dialectique est « d'abord associée au concept de totalité en niant l'isolement entre leurs parties et en soulignant que la réalité sociale est de ce fait l'ensemble des interactions entre les éléments⁴. Elle nous a donc permis de faire une lecture critique et contradictoire qui règne au sein de l'organisation des Nations unies. En vue de relever les avantages et les désavantages qu'il comporte dans sa philosophie.

I. Historicité de la sécurité internationale

La première guerre mondiale porta non seulement un coup dur aux activités du Bureau, mais mit également un terme à l'union internationale des sociétés de la paix. Par conséquent, une fois la guerre terminée, le BIP ne fut pas en mesure de garder la même position prépondérante parmi les organisations et institutions internationales. Puisque dès lors, un corps intergouvernemental existait aussi peu d'efficacité soit-il et puisque les idées d'arbitrage, de médiation...étaient acceptées par un grand nombre de gouvernements, il n'était plus vraiment utile qu'une organisation non gouvernementale focalise ses activités autour de ces problématiques. Le mouvement international pour la paix se développe alors en une multiplicité d'idéologies, d'intérêts et des projets différents, ce qui ne rendit plus ni possible ni même désirable l'existence d'un organisme coordinateur. Ainsi, le BIP dut trouver par lui-même sa propre image de marque. L'organisation concentra principalement ses efforts sur la diffusion de certaines idées et propositions relatives au mouvement pacifiste, représentant les préoccupations les plus largement acceptées parmi l'opinion des organisations non gouvernementales sur les questions de la paix et les actions humanitaires au niveau des cercles de décisions gouvernementaux et intergouvernementaux.

De la seconde guerre mondiale et le BIP

Durant la seconde guerre mondiale, pour des raisons techniques et idéologiques, le travail du BIP dut être stoppé, et ses capitaux furent temporairement placés sous la supervision des autorités suisses. En 1946, certaines des anciennes organisations membres se réunirent afin de rétablir le Bureau et son travail. Il résulta de cette réunion la création d'une nouvelle organisation internationale, le Comité de Liaison internationale des Organisations de Paix CLIOP qui, après plusieurs années de négociations, fut reconnu, le 20 janvier 1961 par le Conseil fédéral Suisse comme le successeur légal de l'ancienne union internationale des sociétés de paix ; les capitaux du Bureau furent rétrocédés au CLIOP et son fonds documentaire mis en dépôt aux Nations Unies à Genève. Peu après, le CLIOP reprit le nom de BIP qui désignait désormais aussi bien l'organisation internationale et ses succursales que son

² Idem, p118-119

³ ibidem p 120

⁴ LOURET DEL BAYL JL, introduction aux méthodes des sciences sociales, Primat Toulouse, 1989 p124

secrétariat à Genève ; l'administration de ses fonds fut transférée à la fondation CLIOF nouvellement créée qui a le statut et la fonction de corps légal selon la loi suisse.

De la société des nations

La Société des Nations⁵, SDN en sigle, était une organisation internationale introduite par le traité de Versailles en 1919, lui-même élaboré au cours de la Conférence de paix de Paris 1919, dans le but de conserver la paix en Europe après la Première guerre. Les objectifs de la SDN comportaient le désarmement, la prévention des guerres au travers le principe de sécurité collective, la résolution des conflits par la négociation et l'amélioration globale de la qualité de vie. Basée à Genève, dans le palais Wilson puis le palais des Nations, elle est remplacée en 1945 par l'Organisation des Nations Unies. La SDN, dont les Etats Unis ne sont pas membres et qui ne dispose pas de forces militaires propres, est considérée comme un échec et ne parvient pas à enrayer la guerre civile espagnole et la montée en puissance du nazisme à l'origine de la Seconde Guerre mondiale. L'idée d'une Société des Nations a existé avant la Première Guerre mondiale et a notamment été défendue par le juriste français Léon Bourgeois. Il faudra néanmoins la guerre pour que la nécessité d'une organisation internationale de sécurité collective, dédiée à la défense d'une paix fondée sur le droit, s'impose dans les esprits et dans le discours politique. Un tel projet est repris à son compte par le Président américain Wilson en particulier qui fait de la création d'une Société des Nations un des quatorze points de son célèbre discours du 8 janvier 1918 devant le Congrès. Née au lendemain de la première guerre mondiale, la Société des Nations est étroitement liée au règlement de la paix

Déclin de la SDN

L'organisation fut secouée par l'annexion ou le démembrement d'un certain nombre de ses Etats membres jusqu'à ce que cela mène au déclenchement de la deuxième Guerre mondiale et à la fin de l'expérience de la SDN. Cette fin peut être imputée à plusieurs facteurs. En effet, le pacte de la SDN constituait la « partie I » du traité de Versailles, et cela eut pour effet d'associer l'organisation à l'ordre nouveau imposé par les puissances victorieuses. En conséquence, la SDN devrait assumer des fonctions politiques et donc partisanes, en rapport direct avec la mise en œuvre des traités de paix comme par exemple la garantie politique de l'indépendance de l'Autriche, le contrôle de l'état des armements des pays vaincus et la supervision du régime des mandats. Le pacte ne comprenait pas explicitement l'interdiction totale du recours à la force, il établissait seulement une distinction entre guerres licites et guerres illicites. En outre, il n'instituait pas de procédures contraignantes de règlement pacifique des différends. Finalement, l'agression, qui était supposée être réprimée par des sanctions militaires facultatives, resta souvent impunie par l'Assemblée de la SDN. Dans les années, les régimes dictatoriaux tels que le Japon, l'Allemagne, l'Italie et à un stade tardif l'URSS commirent plusieurs agressions : le Japon envahit la Mandchourie en 1931, l'Italie, l'Ethiopie en 1935 et l'Albanie en 1939, l'Allemagne partant à la conquête des pays voisins, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne après avoir annulé plusieurs dispositions du traité de Versailles. La position isolationniste des Etats Unis et leur refus d'adhérer à la SDN par un manque d'universalité pour l'organisation. De plus, l'Allemagne n'y demeura que de 1926 à 1933, le Japon jusqu'en 1933 et l'URSS seulement de 1934 à 1939. Le bilan de la SDN est à nuancer car il y a tout de même eu certaines réalisations positives telles que le sauvetage économique de l'Autriche, l'assistance technique à la Chine, les activités de l'organe spécialisé appelé « Organisation d'hygiène » (ancêtre de l'OMS), la protection internationale de certaines catégories de réfugiés et aussi le règlement pacifique de quelques conflits.

Analyse critique du rôle de l'ONU dans les relations internationales

La présente réflexion en rapport deux concepts principaux ; il s'agit de celui du rôle de l'ONU des Relations Internationales. Il est important de mettre en évidence le sens et le contenu de ceux-ci afin d'avoir une excellente maîtrise des enjeux de la présente réflexion. Par rôle de l'ONU, on entend un ensemble de buts : « maintenir la paix et la sécurité internationale; développer entre les Nations des relations amicales; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre politique, économique, social, intellectuel ou humanitaire ; être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes⁶ ». Cette définition nous permet de tirer un premier constat : l'ONU a un rôle très déterminant dans les relations internationales, et s'il y a un défi dans ces différents domaines, c'est à l'ONU de le relever. Et que c'est sur base des buts poursuivis par une institution qu'on peut juger son efficacité. S'agissant des Nations Unies, le terme peut être appréhendé sous une double réflexion : d'abord sous une réflexion minimaliste ; c'est-à-dire dans un sens restreint. A cet effet, les Nations Unies renvoient alors précisément à l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui est une organisation créée par la Charte de San Francisco du 26 juin 1945 et entrée en vigueur le 24 octobre. Ensuite, le terme Nations Unies peut être appréhendé

⁵<http://fr.wikipedia/> Société des Nations consulté

⁶ Charte des Nations unies de 1945

sous la réflexion maximaliste, c'est-à-dire dans un sens large. Ici, les Nations Unies désignent alors ce que l'on nomme de système des Nations Unies. Il y a une nette différence entre organisation des Nations Unies et système des Nations Unies. Alors que l'ONU est une organisation internationale à part entière, le système des Nations Unies désigne l'ensemble constitué par l'Onu et les institutions spécialisées des Nations Unies, c'est-à-dire un ensemble d'organisations internationales à part entière, mais qui ont décidé d'harmoniser leurs actions avec l'ONU dans le cadre du système des Nations Unies (c'est le cas par exemple de l'OIT, de l'UNESCO, du FMI, de Banque Mondiale, etc.). Une telle harmonisation entre les activités de l'ONU et celles des institutions spécialisées est assurée par le Conseil économique et social des Nations Unies. Ces précisions étant faites, il nous semble plus pertinent de retenir ici le terme de Nations Unies dans son acceptation large ; c'est-à-dire en tant que système des Nations Unies et ne pas se limiter exclusivement à l'ONU, dans la mesure où seule une action concentrée entre l'ONU et les institutions spécialisées peut garantir l'effectivité des missions des Nations Unies.

Comportements des acteurs des relations internationales

Plusieurs auteurs se sont investis dans ce domaine et partant de leurs expériences, qu'ils nous ont apportés certaines conclusions. C'est le cas de SPYKMAN SCHUMAN, HANS MORGENTHAU et NIEBUHR, ils ont pour dénominateur commun qu'en relations internationales, c'est la puissance qui détermine la place et le rôle d'un acteur dans le système international. Dans ce contexte, la puissance est définie comme toute action par laquelle un Etat cherche à imposer à d'autres Etats pour l'accomplissement d'objectifs autres que sa propre survie. La puissance d'un Etat est multiforme, c'est-à-dire ne repose pas dans 1 seul élément et peut se manifester dans plusieurs manières. Pour les libéraux, les relations internationales sont perçues comme un facteur de progrès et de changement. Au niveau international comme au niveau national, les libéraux mettent l'accent sur la notion de pouvoir contre-pouvoir. Ils insistent sur le rôle de l'opinion publique, du droit et des institutions internationales qui viennent limiter le pouvoir des Etats. De nos jours, il doit faire face aux forces du capitalisme mondial qui sapent l'apparente "victoire" de la démocratie libérale à la fin de la guerre froide. Parmi les grands auteurs libéraux actuels, Joseph Ney insiste sur la notion d'interdépendance complexe. Trois points importants caractérisent l'interdépendance complexe dont l'usage de nombreux canaux d'action entre sociétés dans les échanges transnationaux et trans-gouvernementaux, l'absence de hiérarchie claire dans le traitement des affaires internationales, un déclin de l'usage de la force et du pouvoir coercitif dans les relations internationales.

Pour les réalistes le système international est anarchique. L'important c'est la lutte ou la compétition entre les Etats pour survivre et pour affirmer leur pouvoir sur la scène internationale. En général, les auteurs réalistes se posent quatre questions centrales : « Quelles sont les principales sources de stabilité ou d'instabilité du système international ? », « Où en est actuellement la balance de pouvoir ? », « Comment les grands pouvoirs devraient se comporter les uns envers les autres ainsi qu'avec les Etats les plus faibles ? », « Quels sont les sources et les dynamiques de changement de la balance des pouvoirs actuelles ? » On distingue en général le réalisme du néoréalisme. Bien que les deux termes soient parfois interchangeable, il existe entre les deux un certain nombre de différences essentielles. La plus importante tient au fait que la théorie réaliste met au centre de tout, la nature humaine et la volonté de domination qui lui serait associée alors que le néoréalisme, à la suite de Kenneth Waltz, ne réfère pas à une nature humaine mais place au centre de son analyse les pressions exercées par l'Etat d'anarchie. Le courant réaliste est aussi nommé : mercantiliste ou nationaliste. Ce courant est très proche du courant réaliste classique en relations internationales mais y inclut une perspective économique. Pour les acteurs de ce courant, l'Etat au niveau économique cherche d'abord à renforcer sa puissance par rapport à ses concurrents. Pour eux, même si tous les participants sont gagnant dans l'échange international, un pays peut le refuser s'il estime qu'il sera moins favorisé qu'un de ses concurrents. En effet, en acceptant sa place relative va diminuer. En général, les membres du courant réaliste sont très sceptiques quant à la mondialisation et n'ont qu'une estime relative envers les institutions internationales.

C'est aux Etats-Unis à qui appartient le courant le plus important. En 2005, 69% des spécialistes américains de la spécialité se déclaraient de ce courant et 77% étaient favorables au libre-échange. Pour eux, à la suite de John Locke et en opposition avec Thomas Hobbes qui inspire les réalistes, l'absence de gouvernement n'implique pas l'état de guerre. Par ailleurs, à la suite de Grotius, ils estiment que les relations internationales doivent être régies par des règles de droit. Au vingtième siècle, les idées de Woodrow Wilson, l'homme de quatorze points et de la Société des Nations, ont joué un rôle déterminant sur le libéralisme en relation internationale. Les libéraux sont pluralistes et pour eux les relations internationales ne dépendent pas seulement des Etats. En effet, il faut aussi compter avec les multinationales, les ONG, les institutions internationales et l'opinion publique internationale. Pour les libéraux, un monde plus interdépendant conduit à la formation d'une société internationale et est porteur de paix, de justice et de prospérité. En effet, pour les libéraux, la coopération par les échanges comme un jeu à somme positive. Ce courant

s'intéresse plus à l'étude des relations économiques Nord-Sud qu'aux relations entre les grandes puissances. Par ailleurs, il attribue aux rapports de classes sociales une place importante puisque ce sont eux qui, selon les représentants de ce courant, déterminent les actions des Etats. Actuellement, deux grands courants prédominent : la théorie de la dépendance axée sur les rapports Nord-Sud, et l'approche système-monde qu'Emmanuel Wallerstein a développé à partir des travaux de Fernand Braudel. L'idée générale est ici que le centre « exploite » plus ou moins la périphérie.

L'idéaliste est né en réaction au courant réaliste. Il est libéral par ce qu'il tient compte de la volonté des Etats, malgré leur souveraineté de se mettre ensemble pour définir le cadre de concertation et de coopération internationale qui puisse les éviter des conflits et des guerres. Ce courant est également légaliste parce qu'il met l'accent sur les normes internationales, comme loi devant être par tous les Etats afin de modeler leurs comportements et éviter des conflits dans la société internationale. Ce courant est moraliste parce qu'il tient compte de la dignité des autres Etats et leur existence. Il y a lieu de noter que la discipline autonome des relations internationales est née avec le projet de : « sécurité collective » fleurant de l'approche idéaliste des relations internationales. Les grands axes de l'idéologie de la sécurité collective sont : la renonciation de la guerre comme instrument des politiques nationales, le désarmement, la paix par le droit international, l'influence modératrice de l'opinion publique.

II. Du rôle de l'ONU face aux différents défis dans le monde

Il est connu de tous que l'efficacité d'une organisation s'apprécie par rapport au but qu'elle s'est assignés. Et, conformément à l'article 1^{er} de la charte, les buts des Nations Unies sont les suivants : « maintenir la paix et la sécurité internationale; développer entre les nations des relations amicales; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire; être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.⁷ Ainsi, s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en dépit de ce que les Nations Unies ont pu éviter la surveillance d'une nouvelle guerre mondiale, ce serait qu'une trompe, une utopie, une vue de l'esprit que de dire que le monde est en paix et en sécurité. Les menaces sont nombreuses et on recense encore des tensions et des conflits dans la majorité des continents (en Afrique : Somalie, Soudan, et dans la région des grands lacs ; en Asie : Palestine, Afghanistan, Irak ; en Europe : Russie avec la question de la Tchétchénie). Or, les interventions onusiennes, soit, elles se sont traduites par une faible réaction (Tchétchénie, Darfour), soit par une relative indifférence (Rwanda). Une telle conclusion est tout simplement le reflet du caractère inachevé du travail des Nations Unies. En plus, s'agissant de la résolution des problèmes d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, on observe encore d'importantes disparités, inégalités entre Etats de la planète (entre Etats développés et sous-développés, pays émergents, pays à revenus intermédiaires, pays les moins avancés) tandis que les violations des droits de l'homme restent nombreuses (Birmanie, Irak, Soudan, Rwanda, région des grands lacs, etc.). Les Nations Unies jusque-là n'ont pas pu réduire l'écart entre pays développés et pays en développement, au contraire on serait tenté de dire que cet écart s'est accru. Il s'accroît même également à l'intérieur des Etats. Enfin, alors que les Nations Unies doivent être un centre où s'harmonisent les efforts des Etats vers ces fins communes, il est légitime de relever aujourd'hui l'émergence de pôles de concurrence aux Nations Unies : c'est le cas en matière de maintien de la paix et de la sécurité avec la création de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord : traité signé le 9 avril 1949 en période guerre froide afin de contenir la menace communiste en Europe. Elle regroupe aujourd'hui 28 Etats) et dont les interventions sont nombreuses, notamment à l'occasion de la guerre du Kosovo en 1999 et aujourd'hui elle est présente en Afghanistan pour accomplir des missions originellement confiées au Conseil de Sécurité des Nations Unies et tout dernièrement en 2011 à Libye pour booster dehors le régime du Colonel Kadhafi.

C'est également en matière de régulation internationale des questions monétaires et financières, où le FMI et la Banque Mondiale, institutions spécialisées des Nations Unies en charge de ces aspects, sont concurrencés par le G8 et le G20, qui sont des organisations et dont la disposition est de toute évidence discriminatoire. Les propositions pour une force internationale, qu'elles soient liées au maintien de la paix, au désarmement ou aux deux, reflètent à la fois les faiblesses et le potentiel de l'ONU. Comme le fit observer un jour Inis Claude, « la Charte des Nations Unies est un document incomplet, qui repousse à l'avenir. Un avenir qui semble toujours aussi lointain. L'attribution par les Etats de contingents militaires à l'ONU en tant qu'instruments coercitifs »⁸. Il est évident que la condition première d'une force de police est de disposer d'un pouvoir, face à celui de ses adversaires, que toute lutte serait virtuellement

⁷ Charte des Nations Unies Op.cit.

⁸ Claude Jr, *Swords Into. the problems and progress of international Organization*, traduction française, New York, Random House, 1965, p. 242

gagnée avant même d'avoir été engagée⁹. De ce point de vue, même le système de forces mises à la disposition du Conseil de Sécurité sur son invitation, envisagé à l'article 43 de la Charte des Nations Unies. A supposer qu'il puisse être mis en œuvre, ne constituerait pas une base suffisante pour la sécurité collective, que ce soit en termes de préparation ou de capacité de sanction à l'égard de n'importe quel agresseur, tout simplement parce que son mode de fonctionnement repose sur la bonne volonté d'une ou plusieurs grandes puissances. La sécurité collective est donc paradoxale, en ce sens qu'elle exige la satisfaction préalable de conditions qui ne peuvent être remplies que lorsque la sécurité collective est opérationnelle tout en prétendant résoudre des problèmes par des moyens qui supposent qu'ils ont déjà été résolus¹⁰. Ces contradictions traduisent une interconnexion indispensable, le fait que si la question du désarmement est au cœur de la sécurité internationale, il en va de même de la question de la force militaire permanente de l'ONU est avant tout une invention occidentale et que les débats à ce sujet se sont essentiellement limités aux cercles occidentaux. L'évolution de la politique étrangère américaine, de l'idéalisme au réalisme, est un facteur qui a également influencé l'évolution du débat sur la question. Ne peut-on dire, d'une certaine façon, que l'extrême polarisation du débat lui-même est également symptomatique d'une conception occidentale latente du monde, qui tend à nier les contradictions fondamentales de la réalité et privilégie un principe sur l'autre, la force sur les idéaux ou vice-versa. En fin de compte, l'une des premières conséquences du christianisme. Idéologie qui a dominé pendant des siècles en Occident. Est d'avoir évincé le manichéisme, philosophie fondée sur une conception dualiste du monde. Les principales idéologies modernes de l'Occident, comme le fascisme, le nazisme ou le communisme, peuvent être considérées tout simplement comme l'expression récurrente d'un refus des contradictions fondamentales de la réalité en fondant tous leurs espoirs sur la victoire d'un Etat, d'une race ou d'une classe sociale sur les autres. L'une des principales leçons que nous pouvons tirer de l'idée d'une force militaire permanente de l'ONU est que l'application de règles idéales et du droit international dans les communautés humaines ; c'est un processus long qui comporte deux dimensions à priori contradictoires. Il est à la fois cyclique, par la récurrence de grandes crises, et linéaire, par son évolution progressive.

Conditions de l'efficacité des Nations Unies

Il ne serait pas superflu de rappeler que le débat sur la réforme des Nations Unies ne date pas d'aujourd'hui. En effet, depuis le début des années 1960 et l'accès à l'indépendance d'un certain nombre d'Etats africains, la question se posait déjà. Il fallait alors adapter le système afin de prendre en compte la donne des nouveaux Etats qui venaient d'accéder à l'indépendance. Un ensemble de réformes ont donc été initiées et qui ont affectés les structures, les normes, les programmes, les procédures et les mécanismes de décision au sein des Nations Unies. On peut ainsi relever l'amendement de l'article 23 de la charte, qui a porté le nombre des membres du Conseil de Sécurité de 11 à 15 afin d'augmenter le nombre d'Etats africains ou encore l'amendement de l'article 61 qui fait passer le nombre des membres du Conseil économique et social de 18 à 27 puis de 27 à 54. On peut également citer la création par l'assemblée générale des Nations Unies de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (ONUCED) et du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en vue d'accorder un intérêt supplémentaire à la problématique du développement des pays du sud. Toutefois, si des réformes ont déjà été entreprises, elles ont eu un relatif succès et méritent d'être poursuivies. C'est dans ce sens que s'inscrit ; nous ne nous en tiendrons qu'à celles qui, de notre point de vue, sont essentielles et doivent être retenues. Elles portent autant sur les aspects opérationnels que sur les aspects de la gouvernance au sein des Nations Unies.

Sur le plan opérationnel

Elles concernent le maintien de la paix et de la sécurité internationale et la présence des Nations Unies sur le terrain. En ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité internationale, il s'agit ici de souligner la nécessaire réforme des opérations de maintien de la paix (OMP). Il s'agit donc de renforcer les capacités d'action des Nations Unies sur le terrain des conflits (qualité et quantité des effectifs), non seulement afin d'éviter des interventions sélectives, mais surtout qu'elles s'étendent systématiquement sur le terrain de la consolidation de la paix ; organisation des élections, désarmement, protection des réfugiés, des populations civiles et assistance humanitaire. En ce qui concerne la présence des Nations Unies sur le terrain, celle-ci doit être rationalisée. En effet, dans un contexte de crise économique et de tensions budgétaires au sein des Nations unies, dans un contexte où celles-ci sont essentiellement dépendantes des financements des Etats Unis, il y a lieu de préconiser le regroupement de certaines organisations onusiennes dont les activités semblent concourir à la même finalité (cas de FAO, du PAM en matière alimentaire ; de l'OMC, la CNUDCI et de l'ONUCED en matière de commerce, etc.). Sur ce point, certains

⁹ Idem, p.237

¹⁰ Claude jr, Swords Op.cit., p.259

projets ont également proposé le regroupement de toutes les agences des Nations Unies dans les locaux communs sous la dénomination « Maison des Nations Unies » afin d'en simplifier la coordination des activités au sein des Etats.

Sur le plan de la gouvernance des Nations Unies

Il s'agit de revendiquer ici une plus grande représentativité des Etats au sein des organes et institutions des Nations Unies (Conseil de Sécurité, FMI, Banque Mondiale par exemple) où certains continents, particulièrement le continent africain, sont marginalisés. En effet, point n'est besoin de rappeler que les institutions internationales, pour l'essentiel, sont encore le reflet des vestiges de la seconde guerre mondiale. Pour le président Nicolas Sarkozy qui a constamment défendu cette position, « on ne peut pas gouverner le monde d'aujourd'hui, celui du XXIème siècle avec les institutions du XXème siècle, élargir le Conseil de Sécurité ce n'est pas qu'une question d'équité, c'est une question d'efficacité il faut faire en sorte que nos institutions internationales soient plus représentatives, parce que si elles sont plus représentatives, nos institutions seront plus fortes, plus efficaces et plus respectées¹¹ ». Cette position a été constamment reprise par le Chef de l'Etat du Cameroun dans ses postures de politique étrangère. Pour lui, dans son discours à l'AGNU 2009, « seule une ONU rénovée, plus démocratique, plus crédible et plus efficace continuera de focaliser les espoirs et la confiance des peuples¹² ». Mais on peut également retrouver une position similaire lors de ses interventions à Africa 21 les 18-19 mai 2010, lors du sommet Afrique-France des 31 mai-1^{er} juin 2010, mais également à l'occasion de son discours à l'AGNU 2010. C'est ensuite la gouvernance managériale. Il s'agit d'attendre des Nations Unies qu'elles disposent d'un personnel parmi les plus performants. Lorsqu'on lit l'article 101 § 3 de la Charte, « la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'organisation des services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité ». Ce qui n'a pas toujours été le cas.

En effet, quand on s'intéresse au recrutement du personnel des Nations unies, on constate que les Etats membres essaient à tout prix leurs ressortissants, indépendamment de leur aptitude pour le poste à pourvoir. Comme le relevait d'ailleurs l'ancien secrétaire général des Nations Unies M. Kofi Annan, « nous ne récoltons pas ce qu'il y a de meilleur. Les gouvernements ont tendance à nous envoyer les personnes qu'ils n'arrivent pas à se caser ». Il s'agit donc ici de revendiquer une plus grande rigueur dans le recrutement du personnel, afin de les doter des différentes institutions des personnels les plus performants, au regard des missions fondamentales qui sont celles des Nations Unies. En Conclusion, l'idée ici est de dire qu'un ajustement ou même une réforme peut contribuer à améliorer le fonctionnement des Nations Unies, mais elle n'en constitue pas une garantie systématique. Tout d'abord, une réforme accélérée et mal conduite, présente plus de risques que d'avantages pour la stabilité de la société internationale. Il s'agit d'éviter d'aboutir en fin de compte à une organisation fragile, du type SDN, qui n'a pas pu empêcher le déclenchement de la deuxième guerre mondiale. Il s'agit donc de dire qu'une réforme des Nations unies ne doit pas faire abstraction des rapports de force qui structurent les relations internationales. En outre, il convient d'avoir à l'esprit que d'autres facteurs peuvent expliquer l'inefficacité des Nations Unies : il s'agit par exemple de l'absence de volonté politique des Etats eux-mêmes ; ce que Ghassan Salamé appelle « le paradoxe fondateur », c'est-à-dire des Etats qui créent des organisations et qui par la suite ne sont pas prêts à se conformer à ses exigences (collaboration avec l'organisation, respect de ses décisions) ou à lui doter des moyens nécessaires pour son fonctionnement efficace (versement des contributions financières, fourniture des troupes pour les OMP). En fin de compte, si nous appelons de tous nos vœux une réforme des Nations Unies, celle-ci doit être menée de façon mesurée, en tenant compte des rapports de force qui structurent encore les relations internationales, si l'on veut parvenir à des institutions internationales plus efficaces.

Conclusion

En guise de conclusion, l'histoire révèle que c'est depuis la nuit de temps, avant la création de l'ONU, par la Charte de SAN FRANCISCO, que la paix collective avait déjà fait l'objet des grandes puissances organisées en structure notamment : l'union internationale parlementaire créée en 1889, le bureau international de la paix, la cour d'arbitrage internationale de la Haye de 1899, etc. qui en 1919 avaient mis sur pied par les traités de Versailles ou paix de Paris de 1919, une structure dénommée « Société des Nations », SDN en sigle, pour une sécurité collective.

En plus, les Etats de la SDN avaient à leur disposition des procédures adéquates pour résoudre les conflits qui les opposeraient, car le pacte de la SDN, à son article 12, il est indiqué que tout différend menaçant la paix, devrait trouver une solution sur base du droit international, devant l'arbitrage, ou un conseil de l'Assemblée générale de la

¹¹<http://www.fr/sarkozy>, discours sur la réforme de l'AGNU de 2008, consulté

¹²<http://www.fr/paul> Biya, discours à l'AGNU de 2009, consulté

SDN.¹³ Cependant, la SDN, avait eu plusieurs lacunes notamment celle de ne l'avoir pas su universaliser en intégrant tous les Etats à son sein ; elle était reprochée d'être uniquement européenne. En plus, au lendemain de la seconde guerre mondiale, tous les Etats furent unanimes sur un point, vouloir enterrer cette organisation dont l'impuissance n'est plus à démontrer, suite aux désastres de la guerre, qu'elle n'a pas su empêcher¹⁴. C'est ainsi qu'à la suite de cette situation qu'avait connue la SDN que naquit l'idée de la création de l'ONU. Cette idée est chère à ROOSEVELT, qui, en 1941 l'entretenait avec son entourage, auquel Joseph STALINE se rallia par la suite.

En effet, l'ONU ainsi créée, devient un mariage de raisons entre l'idéalisme américain et le réalisme slave. Une organisation en double vocation à savoir : le maintien de la paix d'abord et la promotion du progrès social ensuite¹⁵. Etant donné que les deux dernières décennies du XXème siècle ont été caractérisés par des majeurs conflits tel que celui de Somalie, les conflits des grands lacs et celui du monde arabe ; lesquels l'ONU n'a pas su gérer, ni prévenir ; vue l'émergence de certaines Nations, qui étaient au départ (à la création de l'ONU) dans la cour des petits et le dynamisme de la politique internationale contemporaine, il est évident que l'architecture du système international de la fin de la seconde guerre mondiale, qui avait motivée la mise en place du conseil de sécurité des nations unies dans sa configuration actuelle a beaucoup évolué. C'est dans cette perspective que le débat sur la réforme de l'ONU devient de plus en plus houleux.

Eu égard, certaines variables étaient émises selon lesquelles: Au-delà du maintien de la paix et de la sécurité internationale, le règlement pacifique des différends comme ce fut le cas pour la SDN et l'ONU, cette dernière aurait pour rôle, la diplomatie préventive des différends, ainsi que le développement. Selon les différentes théories et doctrines, les principaux acteurs se comporteraient en réalistes, en même temps qu'idéalistes, sur la scène internationale, de ce fait, une zone d'ombre serait évidemment certaine. Enfin, le rôle de l'ONU n'aurait pas d'impact assez significatif dans le contexte actuel des relations internationales, car dès sa création des guerres ne cessent de naître et d'autres changent de formes.

Partant de l'objet d'étude, la méthode dialectique, systémique et structuro-fonctionnelle ainsi que les techniques documentaire, ont permis d'atteindre le résultat selon lequel, les clauses et principes énoncés dans le pacte de la SDN et dans la charte des Nations Unies, restent juridiques et non sociologiques (inégalité entre les droits et les faits), la souveraineté des Etats membres n'est pas ressentie ; d'où la souveraineté énoncée dans les principes de l'ONU est théorique et non pratique. En plus, le pacte de la SDN constituait la « partie I » du traité des Versailles, et cela eut pour effet d'associer l'organisation à l'ordre nouveau imposé par les puissances victorieuses. En conséquence, le SDN devait assumer des fonctions politiques et donc partisans. Finalement, l'agression, qui était supposée être réprimée par des sanctions économiques obligatoires et des sanctions militaires facultatives, resta souvent impunie par l'Assemblée de la SDN. La position isolationniste des USA et leur refus d'adhérer à la SDN se traduisit par un manque d'universalité pour l'organisation, avec le début de la Seconde Guerre Mondiale, la SDN n'avait pas été à mesure de la prévenir, car ne disposant pas d'une armée propre, il était clair qu'elle avait échoué dans son objectif d'éviter toute nouvelle guerre mondiale. Lors d'une réunion de l'Assemblée en 1946, la SDN s'est dissoute et ses services, mandats et propriétés transférés à l'ONU. Ainsi créée, l'ONU avait pour rôle de corriger les imperfections de la SDN et mettre sur pied des mesures plus efficaces pour une sécurité collective. Cependant, il s'avère qu'elle est butée sur les mêmes problèmes du Conseil de Sécurité et qui ont le droit de veto sur toute question. A l'issue de diverses observations sur les comportements des acteurs des relations internationales (réalistes et idéalistes) et qui conduisent à la fragilité de l'ONU, la situation sécuritaire sur le plan international reste toujours partant d'intérêts des grandes puissances.

Enfin, nous estimons que pour qu'une sécurité collective soit effective sur le plan international, il fallait penser à la réforme des consciences des leaders et décideurs de la politique internationale, avant toute réforme conceptuelle et structure qui se fait au sein de l'ONU, du jour au jour. De même, il faut que les clauses et principes énoncés dans les instruments internationaux en matière de paix et sécurité internationale soit sociologiques et non seulement juridiques, afin d'aboutir à une égalité des faits et non des droits

Notes bibliographiques

Ouvrages

¹³ DUROSELLE, Op cité pp 116

¹⁴ Idem, pp 118-119

¹⁵ Ibidem, p 120

- 1) REZSOHAZY. R, Théories et critiques des faix sociaux, la Renaissance du livre, Bruxelles, 1971
- 2) SELLITZ C., et al, Les méthodes de recherches en sciences sociales, éd HRW, Montréal, 1997
- 3) GRAWITZ M., Méthodes des sciences sociales, éd Paris, Dalloz, 1970
- 4) DUROSELLE, Manuel d'histoire des relations internationales, éd Paris, Dalloz, 2001
- 5) LOURET BAYL, JL, Introduction aux méthodes des sciences sociales, Primat, Toulouse, 1989
- 6) KALINYE BYANJIRA, D. Introduction d'éducation à la citoyenneté en RDC, éd. IADHD, Kinshasa, Novembre 2006
- 7) DUROSELLE, histoire diplomatique de 1919 à nos jours, tome I et II, éd.Paris, Dalloz, 2001
- 8) Claude Jr, Swords into. the problems and progress of international Organization, traductionfrançaise, New York, Random House, 1965

Articles de Revues savantes

- 1) Charte des Nations Unies de 1945
- 2) Pacte de la SDN de 1919
- 3) Charte de l'OUA 1963

Webographie

- 1) <http://fr.lesnouvellesechecdel'ONUenHaiti> –euro pics, paru dans El Mundo
- 2) <http://www.fr/Sarkozy>, Discours sur la réforme de l'AGNU de 2008
- 3) <http://www.fr/> Paul Biya, Discours à l'AGNU de 2009
- 4) [tp.www.Google.fr/](http://www.Google.fr/) Alexandra NOVASSELOFF : Reforme des NU, enjeux et perspectives
- 5) <http://www.un.org/documents/charter.shtn>